



Appel au civisme

une valeur individuelle,
une valeur collective

Déclaration de principes sur le civisme et l'éthique à la Commission scolaire de Montréal

ILS IRONT LOIN



**Commission
scolaire
de Montréal**

Déclaration de principes sur le civisme et l'éthique à la Commission scolaire de Montréal (CSDM)

Notre mission : une responsabilité sociétale

La CSDM, par sa *Déclaration de principes sur le civisme et l'éthique*, invite la communauté éducative : élèves, personnel, parents, partenaires et élus, à partager des valeurs communes, à se donner des principes directeurs et à participer à des actions concrètes qui corrigeront des situations qui nous interpellent tous sur le plan du civisme et de l'éthique.

Cette déclaration réaffirme l'importance de la dimension humaine et d'un climat de travail sain, empreint de relations courtoises et professionnelles au sein de l'institution. Elle incite à contribuer à l'enrichissement de la Commission scolaire, à se gouverner de façon éthique et à valoriser une école de qualité.

Une politique sur le civisme et l'éthique suivra à l'automne 2012, afin de préciser les orientations, les balises et les normes. Elle touchera, entre autres, à la cyberintimidation.

De la réflexion à la *Déclaration de principes sur le civisme et l'éthique*

Dès 2007, le Conseil des commissaires soulignait l'importance de cultiver la transparence et la responsabilité au sein de la CSDM. À ces prémices de la gouvernance éthique s'ajoutait l'intention de mener une réflexion sur le savoir-vivre des élèves et des adultes.

De 2008 à 2012, des actions pilotées par un comité furent réalisées afin de nourrir une réflexion sur le civisme. Rappelons la journée pédagogique institutionnelle du 19 novembre 2010, où les unités administratives de la CSDM ont participé à une vaste consultation sur le civisme. Cette démarche fut bonifiée par l'apport des élèves de l'Association des élèves du secondaire de la Commission scolaire de Montréal (AESCSM) ainsi que par celui du Comité central des parents (CCP).

En 2011, un comité composé de directions d'établissement, de commissaires et de représentants des services centraux a dégagé les valeurs communes, les orientations et les outils à développer. Ces travaux se sont enrichis des recommandations de l'ombudsman et de sondages réalisés auprès d'élèves et de parents.

Enfin, ce comité a élaboré une déclaration de principes. Celle-ci s'inscrit en 2012, dans la continuité de différents impératifs légaux et politiques¹, en conformité avec plusieurs textes normatifs et d'autres déclarations publiques à dimension sociale.

¹

À l'international : Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention relative aux droits de l'enfant au Québec : Charte des droits et libertés de la personne, Code civil du Québec, *Loi sur l'instruction publique* (Programme de formation de l'école québécoise), *Loi sur les normes du travail*, *Loi sur la santé et la sécurité du travail*, *Loi sur la protection de la jeunesse*, Déclaration de Montréal À la CSDM : *Politique concernant les moyens de contrer le harcèlement fondé sur le sexe ou sur l'orientation sexuelle*, *Politique de prévention et de traitement des incidents violents*, *Politique culturelle et linguistique*.

Intentions de la Déclaration de principes sur le civisme et l'éthique

Par cette déclaration de principes, la CSDM :

- Réaffirme l'importance de la dimension humaine et d'un climat de travail sain, empreint de relations courtoises et professionnelles dans la réalisation de son mandat;
- Se donne, à partir de ses valeurs communes, les moyens d'orienter et d'inspirer les pratiques et les attitudes au sein de l'institution;
- Invite la communauté éducative à contribuer au renouvellement et à l'enrichissement de la Commission scolaire, à se gouverner de façon éthique et à valoriser une école publique de qualité.

Des valeurs communes

La Déclaration de principes s'appuie sur sept valeurs communes qui ont été dégagées de la consultation. Ces valeurs d'égale importance sont:

La **coopération et la collaboration** à la CSDM

La coopération et la collaboration impliquent un travail collectif vers un but commun, soit le soutien à la réussite éducative des élèves. La participation active et la communication entre les personnes qui font équipe sont essentielles à l'atteinte de cet objectif. La coopération et la collaboration appellent la solidarité, la confiance et la valorisation de l'apport de chacun.

La **courtoisie et la politesse** à la CSDM

La courtoisie et la politesse impliquent un comportement approprié, selon les règles de civilité établies. Ces règles, qui se traduisent en actes de civilité, sont des rituels qui régularisent la vie en société. Elles favorisent le bon fonctionnement des relations des uns avec les autres, quels que soient l'âge, le sexe, la religion, l'origine culturelle ou la classe sociale.

L'**effort** à la CSDM

La manifestation de l'effort évoque la mobilisation de toutes les ressources disponibles pour atteindre le but visé. Qu'il soit intellectuel ou physique, l'effort est un engagement envers la réussite ou dans le soutien qu'on apporte à quelqu'un pour réussir. L'effort se manifeste également par l'énergie déployée pour être un agent de changement dans son milieu.

L'**empathie** à la CSDM

L'empathie est la capacité de se mettre à la place de l'autre, de le comprendre intuitivement, qu'il soit un élève, un membre du personnel, un parent ou un partenaire. Cette aptitude permet de ressentir les sentiments et les émotions de l'autre afin de s'ouvrir à sa réalité.

L'**ouverture d'esprit** à la CSDM

La réponse aux différents besoins de chacun dans une perspective d'inclusion, d'intégration et d'accessibilité témoigne d'une ouverture d'esprit et d'une considération de l'autre. Cette ouverture d'esprit permet d'accueillir les idées nouvelles et les différents points de vue.

Le respect à la CSDM

Le respect est exprimé par la considération de l'autre, qu'il soit un élève, un employé, un parent ou un partenaire. Le respect signifie être à l'écoute des besoins exprimés par autrui. Le respect est également exprimé envers soi-même, comme personne. Il s'exprime aussi en matière d'environnement en favorisant les gestes écologiques et responsables.

La responsabilité à la CSDM

La responsabilité est le devoir d'assumer pleinement son rôle dans l'organisation avec intégrité, transparence, rigueur, objectivité, vigilance et équité. Dans l'exercice de ses fonctions, une personne responsable respecte ses engagements d'une manière professionnelle. Une personne responsable respecte les normes, les valeurs et les principes mis de l'avant par son organisation tout en répondant de ses actes.

Des principes directeurs

La CSDM reconnaît trois principes directeurs qui s'appuient sur des valeurs communes et se traduisent par des engagements concrets :

Le principe de « prendre soin de l'autre »

Nous sommes conscients de l'importance de prendre soin de l'autre, autant des élèves, des parents, des employés que de ses partenaires, pour favoriser la réalisation de notre mission.

Prendre soin de l'autre, de l'élève, du parent, de l'employé et du partenaire, est un élément que nous voulons prééminent dans la culture de notre organisation. L'instauration d'un climat sain, empreint de courtoisie et de confiance améliore la qualité des services rendus et donne une impulsion à l'effort de chacun dans la réalisation de son rôle au sein de la CSDM.

Prendre soin de l'autre implique des échanges empreints de civilité dans toutes les interactions sociales, y compris celles dans les médias sociaux.

Le principe d'être engagé envers sa communauté

Nous sommes déterminés à contribuer au développement social, culturel et économique de la communauté montréalaise et à son identité.

Faire partie d'une communauté entraîne la nécessité de se doter de balises et de normes communes. En ce sens, chacun doit adopter des lignes directrices pour guider sa conduite personnelle afin de s'autoréguler.

La CSDM est un acteur important dans sa communauté, notamment en participant à l'intégration des nouveaux arrivants, en valorisant la langue française et en faisant des choix qui visent à réduire les inégalités sociales et à favoriser la réussite du plus grand nombre.

Le principe de loyauté envers l'institution

Nous sommes fiers d'organiser les services éducatifs et de veiller à leur qualité dans le but de diplômé et de qualifier le plus grand nombre d'élèves selon les principes de justice et d'équité.

Le sentiment d'appartenance des employés de l'ensemble des établissements et des autres unités administratives à la CSDM est intrinsèque au principe de loyauté. S'identifier à la CSDM, en être un ambassadeur et en véhiculer les valeurs communes sont essentiels à la cohérence des actions.

La loyauté implique une coopération et une collaboration de tous pour réaliser la mission de la CSDM, soit de soutenir la réussite éducative de tous les élèves par une organisation des services éducatifs centrée sur leurs besoins et ceux de leur famille.

De plus, le principe de loyauté envers l'institution permettra d'alimenter l'image de marque de la CSDM : une institution publique, fière de la qualité des services qu'elle offre.

Des engagements

Nous sommes persuadés que la cohésion et l'unité autour du civisme et de l'éthique canaliseront les énergies vers l'atteinte des plus hauts standards.

Les principes et les valeurs présentés dans ce document doivent trouver un prolongement dans les interventions quotidiennes menées à la CSDM.

C'est pourquoi nous nous engageons à :

- Défendre les intérêts de la CSDM en participant à son rayonnement à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation;
- Respecter et à faire respecter les valeurs et les principes de la CSDM;
- Accomplir pleinement les obligations liées à notre rôle dans notre organisation en tant qu'élève, employé, parent et partenaire;
- Accueillir les questions, les demandes et les projets avec ouverture d'esprit et à en assurer le suivi en nous appuyant sur un raisonnement éthique;
- Nous engager dans un processus de développement continu;
- Faire respecter l'usage du français dans toutes les unités administratives;
- Valoriser l'engagement civique dans la communauté.

Puis, afin de nous assurer que tous nos engagements actuels et futurs se réalisent entièrement dans notre organisation, nous nous engageons à doter la CSDM d'une politique qui précise les orientations, les balises et les normes en matière de civisme et d'éthique.

Déclaration de principes sur le civisme et l'éthique,
adoptée par le Conseil des commissaires de la
Commission scolaire de Montréal, le 21 décembre 2011.

Direction

René Morales

Coordination

Julie Belhumeur, Bureau des relations avec la communauté
Normand Paris, Bureau des services éducatifs et complémentaires

Conception et rédaction

Sophie Bourque
Carmel Harrigan

Analyse des données

Patrice Bonneau

Comité de travail

Diane De Courcy
Alain Lupien
Jocelyn Pauzé
Lucie Lalande
Nadine Leduc
France Lavoie
Manon Laporte
Sylvie Berrouard
Serge Gauthier
Gaétane Legault
Maryse Tremblay
Guy Coisman
Claudette Lechasseur

Commission scolaire de Montréal

3737, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) H1X 3B3
Téléphone : 514 596-6000
www.csdm.qc.ca